

Le 24 juillet 2025

AUX SOUMISSIONNAIRES

Objet : Addenda n° 4

**APPEL D'OFFRE PUBLIC N 2575-AOP-TRV09
Travaux d'aménagement de la place Marcelle-Ferron**

Nombre de pages incluant celle-ci (05 pages).

Mesdames, Messieurs,

Cet addenda, distribué à toutes les personnes invitées à soumissionner, fait partie intégrante des documents d'appel d'offres et les modifie comme suit :

Question – Réponse

Question 1 :

Pour l'appel d'offre cité en objet, le cahier des instructions aux soumissionnaires indique une période de validité des soumissions de 90 jours.

Sur l'annexe B la période de validité est de 120 jours.
L'annexe en question est joint à cet addenda N° 4

Réponse 1 :

À compter de la date d'ouverture des Soumissions, toute Soumission est valide pour une durée de : **120 jours** calendrier le nouveau formulaire annexe B est joint à ce document

Aucun document supplémentaire n'est requis, et aucun report de la date d'ouverture n'est nécessaire.

Veuillez accuser réception de cet addenda.

Le défaut d'accuser réception dudit addenda pourra entraîner le rejet de la soumission.

"Cet addenda fait partie intégrante du Cahier des charges du projet susmentionné, et doit être lu comme étant un tout. Toutefois, cet addenda doit avoir priorité sur les exigences des documents d'appel d'offres auxquels il apporte des variantes." Pour toute plainte relative à cet appel d'offres, vous pouvez vous adresser au Bureau de l'inspecteur général, et ce jusqu'à deux jours avant la date d'ouverture des soumissions. Vous référer à la page 4 du Cahier des charges pour les coordonnées.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Montréal, le 24 juillet 2025

La secrétaire de l'arrondissement.
Julie Desjardins, avocate

FIN D'ADDENDA n° 4

ANNEXE B

CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION ET LETTRE D'ENGAGEMENT

(numéro de cautionnement)	(numéro d'appel d'offres Ville)
(Date d'émission)	(numéro SÉAO)

LES PARTIES :

(nom de la compagnie d'assurances)
ayant un établissement dans la province de Québec situé au

(No, rue, ville, code postal)
ici représentée par

(nom et titre du représentant), dûment autorisé(e),
(ci-après appelée la "**Caution**")

après avoir pris connaissance du Cahier des charges et d'une soumission écrite devant être présentée à la

VILLE DE MONTRÉAL,

(ci-après appelée la "**Ville**")

le _____ 20 _____, par
(date)

(nom de l'entreprise soumissionnaire)
_____, ayant un établissement au
(# NEQ)

(No, rue, ville, code postal)
ici représentée par

(nom et titre du représentant), dûment autorisé(e),
(ci-après appelé le "**Soumissionnaire**")
dûment autorisé(e), pour

(description du contrat)

se porte caution du **Soumissionnaire**, envers la **Ville**, aux conditions énoncées aux sections « Cautionnement de soumission » et « Lettre d'engagement » ci-dessous.

CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

En cas de retrait de la soumission par le **Soumissionnaire** ou en cas de refus ou de défaut du **Soumissionnaire**, pour quelque raison que ce soit, de fournir, dans les délais requis, tout document ou renseignement demandé par la **Ville** en vertu du Cahier des charges, y compris les polices d'assurance, le cautionnement d'exécution et le cautionnement des obligations pour le paiement de la main d'œuvre, des matériaux et des services, la **Caution** s'oblige à payer à la **Ville** la différence en argent entre le montant de la soumission présentée par le **Soumissionnaire** et le montant du contrat que la **Ville** conclura avec une autre personne pour l'exécution du contrat. Si ce dernier montant est supérieur au premier, sa responsabilité est limitée à dix pour cent (10 %) du total de la soumission incluant les taxes.

La **Caution** ne peut retirer son cautionnement de soumission pendant les **120** jours qui suivent la date de l'ouverture des soumissions ou à compter du jour où l'autorité compétente octroie le contrat à l'Adjudicataire.

La **Caution** renonce aux bénéfices de discussion.

Le présent cautionnement est régi par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

LETTRE D'ENGAGEMENT

À la suite à l'octroi du contrat, la **Caution** s'engage envers la **Ville** à accorder au **Soumissionnaire** les cautionnements suivants, dans les 15 jours calendrier suivant l'adjudication du contrat :

- Un cautionnement d'exécution (Annexe F) pour une somme équivalente à 50 % du montant total du contrat accordé, incluant les taxes; et
- Un cautionnement des obligations pour le paiement de la main d'œuvre, des matériaux et des services (Annexe G) pour une somme équivalente à 50 % du montant total du contrat accordé, incluant les taxes.

En cas de défaut de la **Caution**, de fournir les cautionnements ci-dessus, la **Caution** sera solidairement responsable avec l'**Adjudicataire** de tous les dommages subis par la Ville.

En foi de quoi, la Caution et le Soumissionnaire, par leurs représentants dûment autorisés, ont
signé à _____ ,
(ville)

le _____ 20 _____
(date)

(Nom du représentant autorisé du **Soumissionnaire**) , _____
(Signature)

(Nom du **témoïn** du **Soumissionnaire**) , _____
(Signature)

(Nom du représentant autorisé de la **Caution**) , _____
(Signature)

(Nom du **témoïn** de la **Caution**) , _____
(Signature)

Sceau de la Caution :
(*facultatif*)

